



CHARTRE

VILLE AMIE DES ENFANTS

.....



Ville amie des enfants



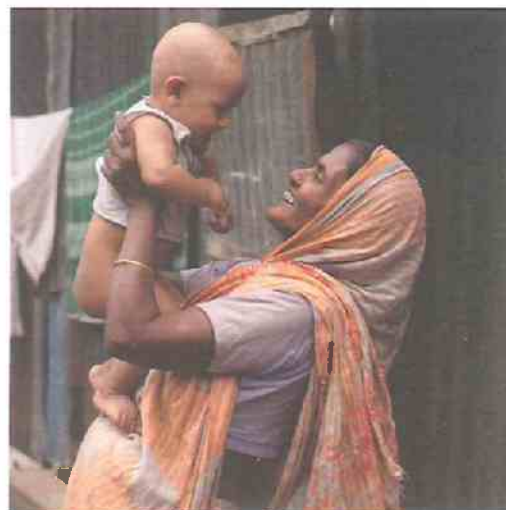
Ne doutez jamais qu'un petit groupe de gens réfléchis et engagés puisse changer le monde. C'est d'ailleurs toujours ainsi que cela s'est passé !

Margaret Mead



« L'UNICEF agit pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits. »

Vision de l'UNICEF



unissons-nous pour les enfants

unicef 



La Ville de GRAND-CHARMONT

déclare vouloir s'associer à l'UNICEF France et à l'Association des maires de France en devenant Ville amie des enfants. Dans le plein respect des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, notre Ville s'engage ainsi à :

- tenir compte des droits de l'enfant dans l'élaboration et la mise en œuvre de toutes ses politiques publiques locales.
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.
- encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision.
- faire connaître les droits de l'enfant et à en évaluer l'application sur son territoire.

C'est dans le respect du partenariat d'objectifs qui nous lie à l'UNICEF France et au réseau Ville amie des enfants que nous allons faire vivre quotidiennement les droits des enfants sur notre territoire.

Cette charte a été signée

pour la Ville

pour l'UNICEF France

Le 13/11/2015